
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT DE COLLECTE
DES ORDURES MENAGERES
DE L'EST VENDEEN**

Arrondissement
De LA-ROCHE-SUR-YON

SEANCE DU 4 FEVRIER 2025

N° OM04022509
CM/CM

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de février, à 18H30, à la Salle du Petit Lundi, à Saint-Prouant, a eu lieu l'Assemblée Générale du Syndicat de Collecte des Ordures Ménagères de l'Est Vendéen, sous la présidence de Monsieur Yannick SOULARD, Président.

Date de convocation : 29/01/2025

Nombre de Conseillers Syndicaux : 36
Nombre de votants : 29

Nombre de présents : 29
Nombre de oui : 30

PRESENTS : Adeline AUBERGER, Anne BIZON, Didier DOLE (suppléant), Jean-Claude MARCHAND, Dominique MARTIN, Emmanuelle MOREAU, Michel VINCENDEAU, Franck JAUD, Christian PELLETIER, Alain SCHMUTZ, Anne ROY, Alain CAREIL, Jean-Michel CHATONIER, Pascal BECOT, Pascal COUSIN, Christian GUENION, Jérôme CARVALHO, Sylvie MARIOT, Nicolas JAUNET, Joël MERCIER, Claude BENETEAU (suppléant), Jean-Louis CORNIERE, Jeannick DEBORDE, Daniel DRAPEAU, Christian DROUVAULT, Anthony GRIMAUD, Philippe RIPAUD, Yannick SOULARD, Emmanuel TESSIER formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES : Lionel GAZEAU, Frédéric PORTRAIT, Damien CRABEIL, Daniel MOTTARD, Edwige GODET, Jean-Pierre RATOUIT (pouvoir à NICOLAS JAUNET), Valérie TONARELLI, Hélène MADORRA, Isabelle MOINET.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a nommé Monsieur Christian GUENION pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : FACTURATION DES FRAIS LIES A LA PERTE DE CLE PAR UN PRESTATAIRE

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre de l'exploitation des déchèteries, un prestataire a récemment signalé la perte d'une clé d'accès sécurisée.

Cette perte a engendré des démarches pour son remplacement, ainsi qu'un coût financier pour le syndicat.

Afin de responsabiliser les prestataires et de couvrir les frais occasionnés, il est proposé d'appliquer une facturation forfaitaire de 50 € pour chaque clé supplémentaire demandée.

Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (30 Oui, 0 Non, 0 Abstention), décide d'appliquer un tarif de 50 € par clé sécurisée supplémentaire demandée par un prestataire.

Fait et délibéré à Saint-Prouant, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Signé électroniquement par :
Yannick Soulard
Date de signature : 06/02/2025
Qualité : Président du SCOM Est
Vendéen

Yannick SOULARD

Le Sec

Signé électroniquement par :
Christian Guenion
Date de signature : 06/02/2025
Qualité : SCOM Est Vendéen - 2eme
Vice-Président

Christian GUENION